Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 035-213500572-20260622-2026_052-DE

MAIRIE DE LA CHAPELLE-BOUËXIC
Délibération n°2026_52
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 08 Juin 2026

L'an deux mille vingt-six le 8 Juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC légalement convoqué (convocation du 2 Juin 2026) s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Mr MORAZIN Roger, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Etaient présents : MORAZIN Roger, RUAULT-DUBORD Marie-Claire, CHAUDAGNE Michel, LARCHER Ghislaine, SOULAINE Franck, CANEAU Evrard, TESSIER David, MAFILLE Lauriane, SALMON Patrice, NICOLON Lucie, JUPIN Mathie, CLAUSENER Sophie, FRANGEUL Marsida (arrivée à 19h26), GAILLARD Cyril, ROBIN Emeryc, CELBERT Jean-François, RICORDEL Cécile, GUEHO Fabrice.

Secrétaire de séance : SOULAINE Franck.

Absents excusés : HOUSSAIS Sylvie a donné pouvoir à Cécile RICORDEL.

OBJET : **Finances – Adhésion au Conseil national des Villes et Villages fleuris :**

M. Le Maire rappelle que la commune a otenu l'année dernière la première fleur du label « Villes et Villages Fleuris ». La commune souhaite poursuivre et renforcer son engagement en faveur de l'amélioration du cadre de vie, de la valorisation du patrimoine paysager et du développement durable.
Dans cette perspective, il est proposé que la commune renouvelle son adhésion au Conseil National des Villes et Villages Fleuris afin d'intégrer pleinement le réseau des collectivités labellisées. Cette adhésion permettra également de bénéficier d'un accompagnement personnalisé, d'accéder aux outils et ressources mis à disposition par le label, ainsi que de profiter des échanges d'expériences et des bonnes pratiques développées au sein du réseau.
Pour l'année 2026, la cotisation s'élève à 195 euros.
M. Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet :

Après en avoir délibéré et procédé au vote, les résultats sont les suivants :
Nombre de présents : 17
Nombre de votants : 18 dont 1 pouvoir.
Pour : 18 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstention : 0

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Valide l'adhésion à l'association au Conseil National des villes et villages fleuris pour un montant annuel de 195 € TTC pour l'année 2026.

Fait à La Chapelle-Bouëxic,
22 Juin 2026
Le Maire,
Roger MORAZIN